

# Base élèves : nos élèves sont fichés !

Pour mieux s'informer débattre et résister, nous vous invitons,  
**parents, élus, enseignants, directeurs,**  
**à une réunion publique**

(organisée par la FCPE, FERC-CGT, SNUDI-FO, Sud éducation et le SNUipp-FSU),

**le Mercredi 21 mai à Saint Pourçain,**  
**à partir du 18h, salle Jean Monnet.**

## **Qu'est-ce que Base élèves ?**

Base élève 1<sup>er</sup> degré est un système de gestion informatique de données personnelles concernant tous les enfants en âge d'être scolarisés dans une école maternelle ou élémentaire (près de 7 millions).

## **Quelles sont les informations susceptibles d'être recueillies dans Base élèves ?**

Etat civil, cursus scolaire (acquisition des connaissances, autonomie, esprit d'initiative, évaluations, redoublements ...) et tous les événements survenus pendant la scolarité (absentéisme, comportement, périscolaire, situation familiale, aides par le personnel spécialisé et les structures d'accueil ...).

## **Qui pourra consulter ces données ?**

La loi de prévention de la délinquance du 5 mars 2007 introduit la notion de « secret professionnel partagé ». Ces données, qui restaient confidentielles jusqu'à présent, pourront à terme être partagées entre institutions : les enseignants, le maire, la police, la CAF, les magistrats pourront y avoir accès.

## **Quelle sécurité pour ces données ?**

Toutes ces données seront nominatives au plan de l'inspection académique (département). Un numéro identifiant national sera attribué à chaque enfant. Le fichier sera centralisé.

Les données enregistrées ne seront pas effaçables et seront conservées durant toute la scolarité des enfants (une quinzaine d'année !). les informations transitent par Internet :

**il n'existe pas de sécurisation absolue !**

## **Pourquoi sommes-nous contre ?**

Dans de nombreux établissements, ce fichage se met en place **à l'insu des familles**, sans débat public ni parlementaire et au mépris de l'obligation d'informer les parents. Des menaces de sanctions pèsent lourdement sur les directeurs et directrices d'écoles qui refusent de compléter Base élèves. **L'école doit rester un lieu protégé où l'enfant doit pouvoir se développer sans être enfermé dans son passé.**

De plus Base élèves se situe dans la droite ligne du rapport Benisti qui, pour prévenir « les comportements déviants », préconisait la détection précoce des troubles comportementaux infantiles dès la crèche ! Ajouté à cela, le rapport INSERM sur les troubles de comportements chez l'enfant, qui **a assimilé les enfants de 3 ans trop agités à de futurs délinquants**, préconisant alors un suivi éducatif renforcé.

## **Quelques réactions :**

Quoi de plus éloquent que cet extrait de *Mon utopie* d'**Albert Jacquard** (généticien et ancien membre du comité consultatif national d'éthique) :

« [...] l'établissement d'un document qui suivra le jeune au long de sa scolarité, [...] avatar du casier judiciaire, permettra, au moindre incident, d'exhumer son passé. [...] Cet enfermement dans un destin imposé par le regard des autres est intolérable, il est une atteinte à ce qu'il y a de plus précieux dans l'aventure humaine : la possibilité de devenir autre. »

## **Jean-Pierre Dubois, président de la Ligue des Droits de l'Homme.**

Extrait de sa déclaration sur France info le 4 octobre 2007 :

« [...] Nous souhaitons que les élèves ne soient pas enfermés dans leur passé. Nous souhaitons que les enfants puissent avoir toujours une chance d'aller vers quelque chose de mieux, de ne pas être sans arrêt renvoyés à un passé. Le fichier Base élèves est un élément de cette société de surveillance qui menace les libertés. »